

Coupon de versement Taxe Apprentissage 2021 pour l'EPLEFPA

Vous avez choisi de soutenir l'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) de Brioude-Bonnefont/Saugues et nous vous en remercions.

L'entreprise

Nom de la société _____

SIRET _____

Adresse 1 _____

Adresse 2 _____

CP _____ Ville _____

Montant _____

Modalité de versement : chèque virement nature : précisez

Contact

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Email _____

Téléphone _____

Souhaitez-vous recevoir un reçu libérateur par mail ou papier ?

Plaquette Taxe apprentissage - Avril 2021

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

EPLEFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/SAUGUES
Route de Bonnefont
43100 FONTANNES



TAXE D'APPRENTISSAGE



EPLEFPA Brioude-Bonnefont Saugues


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPLEFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/SAUGUES
Route de Bonnefont
43100 FONTANNES
04.71.74.57.57

legta.bonnefont@educagri.fr

Lycée agricole
UFA/CFPPA
(formations adultes,
Apprentissage)

 **Lycée Forestier
de Saugues**
Antenne du lycée de Brioude-Bonnefont / Saugues

Taxe d'apprentissage : votre contribution à l'apprentissage et à la formation

Le saviez-vous ?

Les 13 % de cette taxe représentent pour vous le moyen de soutenir l'établissement professionnel de votre choix. Cette contribution est obligatoire, mais les entreprises sont libres de choisir le bénéficiaire. Les établissements de formations professionnelles peuvent percevoir le solde de 13 % sous **forme de versements** ou de **dons en nature** d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations.

En 2021, la date limite pour verser cette subvention est fixée au **31/05/2021**.

LA RÉFORME TA 2020/2021

Le versement de la taxe d'apprentissage est désormais réalisé directement par l'entreprise auprès de l'école. Il n'existe plus d'organisme collecteur.



ÉCOLES
avec

Formations professionnelles

13% de la taxe d'apprentissage

Dépenses libératoires de l'employeur pour le financement des formations initiales professionnelles et technologiques

87% de la TA
+ autres contributions

ENTREPRISE

0,68%
revenu d'activité

URSSAF

Apprentissage

France Compétences

OPCO
Régions

CFA
Apprentissage

Péréquation territoriale

Pôle de formation de Brioude-Bonnefont Saugues un enseignement diversifié, proche du territoire

Agro-équipement

BAC PRO
BTS
CS: Tracteurs et machines agricoles

Agriculture

CAP
BAC PRO
BAC TECHNO
BTS
Licence ABCD
CS : Conduite de l'élevage bovin laitier



BAC général

Option hippologie-Equitation
Section Sportive Rugby

Forêt

BAC PRO
BTS

Chaque année, la collecte de cette taxe est un élément essentiel pour pouvoir proposer à nos élèves, des outils pédagogiques modernes, innovants et assurer un enseignement professionnel de qualité en lien avec le monde professionnel.

De plus, dans le cadre des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'établissement, nous privilégierons bien évidemment nos partenaires ayant fait le choix de nous verser tout ou partie de cette taxe et nous ne manquerons pas de communiquer sur votre structure.

En versant cette taxe au

Lycée Agricole/UFA (code UAI : 0430112N)

Lycée Forestier (code UAI : 0430132K)

(Soit par versement, soit en nature)

comme la loi vous en laisse la possibilité, vous contribuerez de manière efficace à la formation des élèves de notre région.

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre logo
legta.bonnefont@educagri.fr